

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 18 juillet 2018

La Métropole du Grand Paris :

1^{ère} métropole française à répondre à la directive européenne sur le bruit !

Le 28 juin 2018 lors du Conseil métropolitain, la Métropole du Grand Paris a approuvé ses cartes stratégiques du bruit et a décidé de lancer l'élaboration de son plan métropolitain de prévention du bruit dans l'environnement. Pour ce faire, elle s'appuiera sur le diagnostic des enjeux établi par Bruitparif, le centre régional d'évaluation technique de l'environnement sonore. Cette action déterminée a été saluée par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Depuis le 1er janvier 2018, les compétences de la Métropole du Grand Paris ont été étendues à la lutte contre les nuisances sonores. La Métropole figure parmi les 47 autorités françaises compétentes pour élaborer les cartes stratégiques de bruit (CSB) et les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), conformément à la directive européenne 2002/49/CE.

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a rappelé que « *notre métropole entend s'emparer pleinement de cette compétence, car la protection de l'environnement sonore participe à la qualité de vie de ses habitants, ainsi qu'à son attractivité et à son rayonnement. Pour disposer d'éléments objectifs afin de prioriser son intervention, la métropole a fait appel dès 2017 à l'expertise de Bruitparif, grâce à une convention dédiée.* »

Après avoir produit les cartes stratégiques du bruit de la Métropole du Grand Paris, Bruitparif a utilisé la méthodologie préconisée par l'Organisation mondiale de la santé pour réaliser sur l'ensemble du territoire métropolitain un diagnostic fin des impacts sanitaires des bruits des transports routier, ferroviaire et aérien, ainsi que de leur cumul, par maille de 500 mètres de côté.

Il en ressort que près d'un million de personnes (sur sept millions en tout) sont hautement gênées par le bruit des transports dans la métropole parisienne, et que le sommeil de près de 500 000 personnes (7,3 % de la population) y est très perturbé.

Pour **Didier GONZALES**, Président de Bruitparif, « *ce diagnostic rend lisible et objective une nuisance vivement ressentie par la population de la Métropole, puisque 78 % de ses habitants se déclarent préoccupés par le bruit. Ses impacts sont devenus un vrai problème de santé publique : troubles du sommeil, risques cardiovasculaires accrus, gêne, stress, fatigue... Le bilan établi par Bruitparif montre que plus de 15 % de la population métropolitaine vit dans une zone où le bruit excède les valeurs limites réglementaires.* »

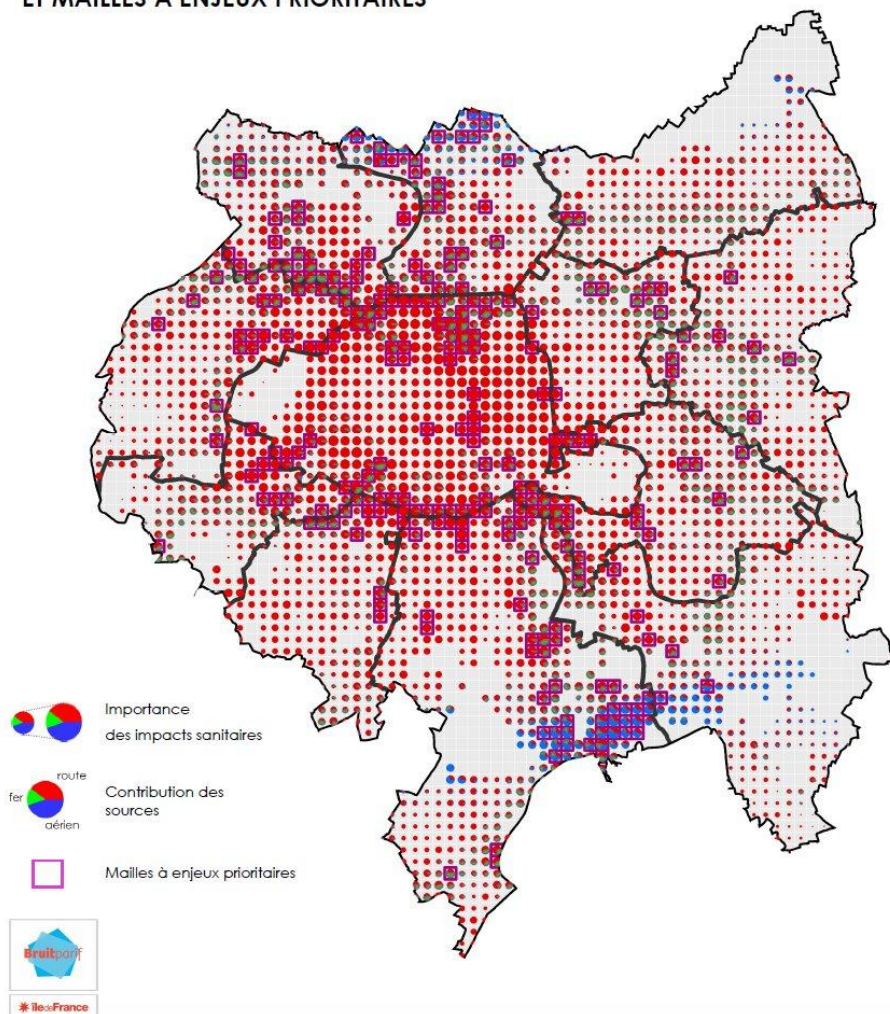
Conséquence : les habitants de la zone dense perdent en moyenne huit mois de vie en bonne santé du fait de leur exposition au bruit des transports. Les différences territoriales sont considérables, puisque ce chiffre peut atteindre 19 mois dans les communes les plus exposées.

Le travail conduit par la Métropole du Grand Paris en partenariat avec Bruitparif a en outre permis d'identifier les 250 mailles à enjeux prioritaires en termes d'exposition des populations et d'impact social du bruit (voir carte ci-dessous). Celles-ci se concentrent pour une bonne part autour des grandes infrastructures routières (boulevard périphérique, A4, A6, A1, A3, A13, RN13, RN6, RD910, RD907...) et le long de certains sillons ferroviaires, mais aussi au sein des secteurs survolés du nord du T6 (Plaine Commune) et du sud-est du T12 (Grand Orly Seine-Bièvre), où les nuisances aéroportuaires se cumulent souvent avec les problèmes posés par la route ou le rail. Les villes d'Ablon-sur-Seine, de Villeneuve-le-Roi ou de Villeneuve-Saint-Georges sont les plus durement frappées par les impacts sanitaires du bruit, avec une moyenne de 18 mois de vie en bonne santé perdue par leurs habitants.

Jacques-Alain BENISTI, Conseiller métropolitain délégué à la mise en œuvre des mesures de Lutte contre les nuisances sonores et aéroportuaires de la Métropole du Grand Paris précise que « *la Métropole entend démontrer sa volonté de s'investir pleinement pour trouver des solutions concrètes permettant de protéger les populations du bruit : en témoigne sa participation aux opérations de résorption des points noirs de bruit à Saint-Denis, à Vanves-Malakoff et à Bagnole. Pour cela, elle invite l'ensemble des collectivités et des gestionnaires de transports à poursuivre le travail, selon une dynamique collective et concertée, pour élaborer d'ici la fin de l'année 2018 un plan d'actions métropolitain à la hauteur des enjeux.* »

IMPACTS SANITAIRES DES BRUITS DES TRANSPORTS

ET MAILLES À ENJEUX PRIORITAIRES



Synthèse des enjeux sanitaires du bruit dans la Métropole du Grand Paris, par maille de 500 mètres de côté.

Pour chaque maille, la surface du disque coloré est proportionnelle aux impacts sanitaires. La part des impacts due à la route apparaît en rouge, celle liée au rail en vert et celle liée au trafic aérien en bleu. Les 250 mailles présentant les plus forts enjeux sont de plus entourées d'un carré.

Pour en savoir plus et télécharger le diagnostic acoustique métropolitain :

<http://www.bruitparif.fr/publication-du-diagnostic-bruit-de-la-metropole-du-grand-paris/>